

Dossier N°V112332.00

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION



**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE /
VIRIEU-LE-GRAND
03/05/2018**

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
ET LE TROIS MAI**

De 14 heures 45 à 17 heures 10

A LA REQUETE DE

SCCV CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, Société Coopérative de Crédit à capital variable, immatriculée au RCS de BESANÇON sous le numéro 384 899 399, dont le siège social est 11 Avenue Elisée Cusenier, (25084) BESANCON CEDEX 9, représentée aux fins des présentes par son Président en exercice, domicilié ès-qualités audit siège.

Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au Cabinet de Monsieur le Bâtonnier Philippe REFAY, Avocat associé de la SCP d'AVOCATS INTERBARREAUX REFAY & ASSOCIES, inscrite au Barreau de l'Ain et de LYON, établie à BOURG EN BRESSE, (01000), 44 rue Léon Perrin.

Agissant en vertu de :

- la copie exécutoire de l'acte reçu le 21 octobre 2015 par Maître BUSCOZ Agnès, Notaire associée de la "SCP Bruno MILLET et Agnès BUSCOZ" à SAINT-CLAUDE (JURA), contenant acte de prêt habitat en devises n° 00000315336, d'un montant correspondant à la contrevaletur de 58.834,00 €, soit 64.511,49 CHF, sur une durée de 144 mois, au taux fixe de 1,30 %, ayant pour objet la reprise du prêt externe résidence principale, rachat de créance,
- une hypothèque conventionnelle publiée au Service de la publicité foncière de NANTUA le 29 octobre 2015, volume 2015 V, n° 4321, ayant effet jusqu'au 10 octobre 2028,
- l'extrait cadastral modèle 1 en date du 27 décembre 2017, dont copie restera annexée au présent procès-verbal
- et d'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de mon Ministère en date du 11 avril 2018,

Je soussignée, Élodie ROBIN TRENY, Huissier de Justice associé de la SELARL AHRÈS, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, à la résidence de BOURG EN BRESSE, 01000, 16, Rue de la Grenouillère, avec bureaux secondaires à REPLONGES (01750) et TRÉVOUX (01600),

Certifie m'être spécialement transportée ce jour à 14 Heures 45, à VIRIEU-LE-GRAND (01510), Lieudit "Claire Fontaine", 5599 route de Hautaville à l'effet de dresser un procès-verbal de description du bien immobilier appartenant à Monsieur Au

Là étant, accompagnée de

- Monsieur de Monsieur PIERROT David, techniciens de la société BATIMEX, dont le siège est sis à Péronnas (01960), 33 rue de l'Europe,



j'ai dressé le présent procès-verbal de description.

Sur place, je rencontre Monsi
qualité et l'objet de ma prése
photographiques.

en, ainsi déclaré, auquel j'ai décliné mes nom, prénom,
orisée à pénétrer dans les lieux et à prendre des clichés

I-SITUATION - DESCRIPTION GENERALE

Il s'agit d'un appartement composant le lot numéro 7, situé au deuxième étage, escalier A.

Le tout cadastré :

- Section D, numéro 745, pour une contenance de 0 ha 14 a et 53 ca.
- Section D, numéro 754, pour une contenance de 0 ha 02 a et 76 ca.

L'appartement se situe dans un immeuble en béton armé, élevé sur trois étages, situé à la sortie du village de VIRIEU-LE GRAND, dans une zone pavillonnaire calme.

La surface, selon relevé de surface effectué ce jour par la société BATIMEX, est de 92,47 m².

L'appartement est inoccupé à ce jour.

m'indique que la construction daterait des années 1990.

Monsieur me précise que l'immeuble est régi par une association syndicale libre : "Claire Fontaine". Le nom du Président me sera communiqué ultérieurement.



II- DESCRIPTION EXTERIEURE

L'accès à l'immeuble se fait par une route bituminée.

Des places de stationnement se situent devant l'immeuble.
rattachées à l'appartement mais qu'elles ne sont pas nomin

m'indique que deux places sont

Les façades sont recouvertes d'un crépi, en bon état général.

La toiture deux pans est constituée d'une couverture de tuiles mécaniques, en état moyen.



III- DESCRIPTION INTERIEURE

L'appartement se compose d'une pièce à vivre avec bar en bois, d'une cuisine, d'un dégagement, un wc, trois chambres et une salle de bains.

Pièce à vivre (d'une surface de 31,58 m²)

Le sol est recouvert de carrelage, avec plinthes carrelées assorties, en bon état.

Deux pans de murs sont recouverts de peinture talochée, en bon état. Les deux autres pans de murs sont recouverts de frissette, en bon état.

Le plafond est recouvert de toile de verre peinte, en bon état.

L'éclairage naturel est assuré par deux fenêtres, un battant, PVC, double vitrage, en bon état, pourvues de volets roulants manuels en PVC, en bon état.

Le chauffage est assuré par un radiant.

La pièce est équipée d'un bar en bois.

Une arche en pierre permet d'accéder au coin nuit.





Cuisine (d'une surface de 7,71 m²)

Le sol est recouvert de carrelage, avec plinthes carrelées assorties, en bon état.

Trois pans de murs sont recouverts de peinture, en état moyen. Un pan de mur est recouvert de lames PVC, en bon état.

Le plafond est recouvert de toile de verre peinte, en état moyen.

L'éclairage naturel est assuré par une porte-fenêtre, un battant, PVC, double vitrage, en bon état, pourvue de volet roulant manuel en PVC, en bon état.

La pièce est équipée :

- d'un évier, deux bacs, un égouttoir,
- d'une plaque trois feux gaz, un feu électrique,
- et d'éléments bas.

Le chauffage est assuré par un radiant.

La porte donne accès à une terrasse en bois, donnant à l'Est d'une surface de 11,40 m²





Chambre 1 (d'une surface de 15,42 m²)

Le sol est recouvert de carrelage, en état moyen, avec plinthes carrelées assorties, en bon état.

Les murs sont recouverts de papier peint, en état moyen.

Le plafond est recouvert de peinture, en bon état.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre, PVC, double vitrage, en bon état, pourvue de volet roulant manuel extérieur en PVC, en bon état.

Le chauffage est assuré par un radiant.





Salle de bains (d'une surface de 5,86 m²)

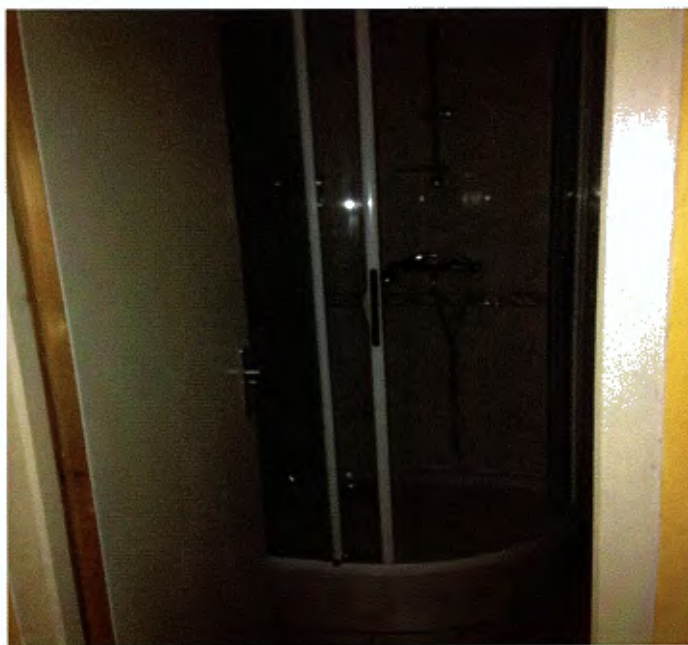
Le sol est recouvert de carrelage, en bon état.

Les murs sont faïencés, en bon état.

Le plafond, en PVC, est en bon état.

La pièce est équipée :

- d'une baignoire
- d'une cabine de douche
- d'un lavabo, avec petit meuble.





Chambre 2 (d'une surface de 13,17 m²)

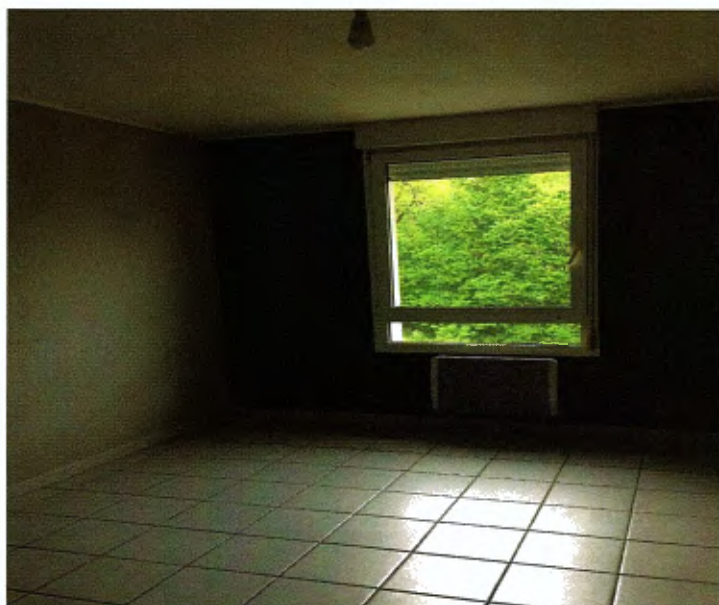
Le sol est recouvert de carrelage, en état moyen, avec plinthes carrelées assorties, en bon état.

Les murs sont recouverts de papier peint, en état moyen.

Le plafond est recouvert de peinture, en bon état.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre, PVC, double vitrage, en bon état, pourvue de volet roulant manuel extérieur en PVC, en bon état.

Le chauffage est assuré par un radiant.



Dégagement (d'une surface de 2,41 m²)

Le sol est recouvert de carrelage, en bon état, avec plinthes carrelées assorties, en bon état.

Les murs sont en partie recouverts de papier peint, en état moyen, en partie de friséte, en bon état.

Le plafond est recouvert de peinture, en état moyen.





Chambre 3 (d'une surface de 8,90 m²)

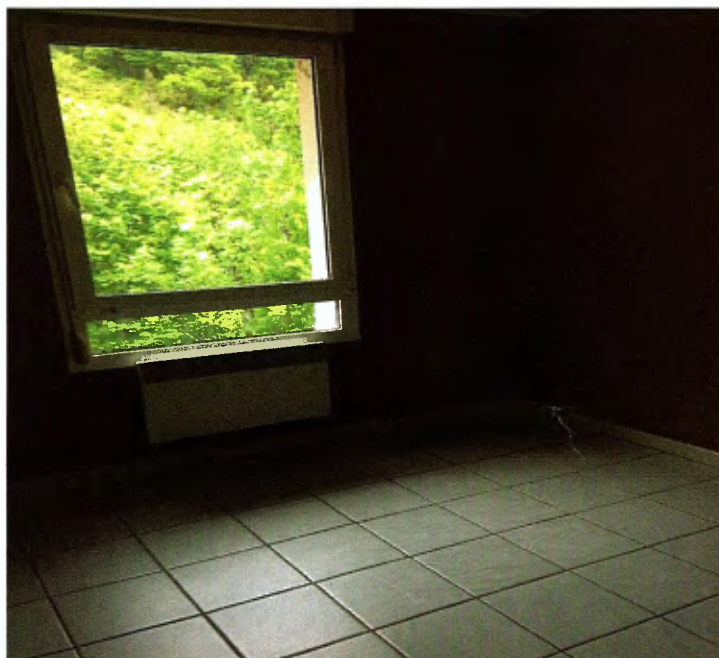
Le sol est recouvert de carrelage, en état moyen, avec plinthes carrelées assorties, en bon état.

Les murs sont recouverts de papier peint, en état moyen.

Le plafond est recouvert de peinture, en bon état.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre, PVC, double vitrage, en bon état, pourvue de volet roulant manuel extérieur en PVC, en bon état.

Le chauffage est assuré par un convecteur.



Toilettes (d'une surface de 3,34 m²)

Le sol est recouvert de carrelage, en bon état, avec plinthes carrelées assorties, en bon état.



Les murs sont recouverts, en partie de papier peint, en état moyen, en partie de frissette, en bon état.

Le plafond est recouvert de frissette, en bon état.

La pièce est équipée d'un WC.

Présence d'un cumulus d'une contenance de deux cents litres.



Monsieur GUERIN me précise que, sur le palier, se trouve un petit cagibi, dont il ne possède pas la clé.

IV- PARTIES COMMUNES

L'immeuble ne dispose pas d'ascenseur.

Dans la montée d'escalier, le sol est recouvert de plastique, en bon état.

Les paliers des étages donnant accès aux appartements sont recouverts de carrelage, en bon état

Les murs sont crépis ainsi que le plafond, en état moyen.

Hall des parties communes

Le sol est recouvert de carrelage en bon état.

Les murs et le plafond sont crépis, le tout en état moyen.



V - EQUIPEMENTS – COMMODITES – DIVERS

Eaux usées : existence du tout à l'égout, d'après les dires de l

Les eaux pluviales sont canalisées par des chéneaux et des tuyaux de descentes des eaux pluviales en zinc en bon état.

Je précise que les prestations intérieures sont de qualité moyenne.

Ayant terminé là mes constatations, je me suis retirée et, de retour à mon Étude à 17 heures 10, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir à ma requérante ce que de droit.

Je certifie en outre que les photographies insérées dans les présentes constatations ont été prises par mes soins et n'ont subi aucune modification.

Elles sont le fidèle reflet de la réalité constatée sur les lieux.

DONT ACTE. SOUS TOUTES RÉSERVES.

Coût : CINQ CENT CINQUANTE NEUF EUROS ET VINGT DEUX CENTIMES

**Acte soumis à la taxe forfaitaire
Article 302 bis Y du CGI.**

Emoluments art. A 444-3	220,94
Emoluments art A.444-18	225,00
SCT Art. 444-48	7,67
TVA à 20.00 %	90.72
Taxe fiscale	14,89
Total	559,22





Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 810 007 830

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 27/12/2017
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : CENTRE DES IMPOTS FONCIER TREVoux

SF1705348606

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 001					Commune : 452 VIRIEU-LE-GRAND					
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
D	0745			CLAIRE FONTAINE	0ha14a53ca					
D	0754			CLAIRE FONTAINE	0ha02a76ca					
D	0745	001	7	91/ 1000						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

--

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30
Page 1 sur 1

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

